

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2026, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – OCTOBRE À DÉCEMBRE 2026**

ORDONNANCE N° 14-26-44

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-26-45

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-26-46

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026.

ORDONNANCE N° 14-26-47

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – octobre à décembre 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – octobre à décembre 2026 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 7 octobre 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Informations Générales								Dérogations aux règlements municipaux				Demande d'autorisation/besoins					Spécifications au sujet de l'activité					
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	OCT	1 au 31	01-24h			01-24h							ME	SP	RE	33	15000	
2	P	Courses Cross-Country	École Barthélemy-Vimont	Parc Jarry	OCT	1 et 14	9-12h			9-12h							LO	CM	N+	33	1000	
3	F	Sessions 67	Forward Movements	Parc François-Perrault	OCT	2-9-16-23-30	18-21h			18-21h							LO	CU	N-	30	100	
4	S	Marche Myélome Multiple	Multiple Myeloma Canada (Myélome Canada)	Parc Frédéric-Back	OCT	4	9-15h	10-14h		10-14h							LO	ST	EX	30	100	
5	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	OCT	6	9-11h			9-11h							ME	ST	PR	30	100	
6	S	Courses Cross-Country	École Montcalm	Parc Champdoré	OCT	8	8-12h			8-12h							LO	CM	N-	30	400	
7	P	Marche des femmes contre la violence	Afrique au Féminin	Rues Parc-Extension	OCT	9	10-12h			10-12h							LO	CM	N-	33	300	
8	V	Marathon de Montréal	Courons Montréal	Saint-Laurent côté ouest et est (de Jean-Talon à Crémazie côté sud)	OCT	11	7-14h	7-14h		7-14h							IN	SP	N+	31	27000	
9	S	Courses Cross-Country	École Lucien-Guilbault	Parc Sainte-Lucie	OCT	15	8-12h			8-12h							LO	CM	N-	30	500	
10	V	Halloween sur De Castelnau	SDC du Quartier Villeray	De Castelnau de Drolet à de Gaspé (fermeture et non-stationnement)	OCT	31	13-17h	13-17h		13-17h							LO	FQ	N-	31	400	
11	V	Halloween sur la rue Villeray	SDC du Quartier Villeray	Villeray de Henri-Julien à Saint-Denis (fermeture et non-stationnement)	OCT	31	13-17h	13-17h		13-17h							LO	FQ	N-	31	400	
12	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	NOV	1 au 30	01-24h			01-24h							ME	CO	N+	33	12000	
13	S	Courses CSB Backyard	Courir sans ballon	Parc Frédéric-Back Parc Champdoré	NOV	7	8-22h			8-22h							ME	SP	N-	30	150	
14	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	NOV	7-14-21-28	9-11h			9-11h							ME	ST	PR	30	100	
15	P	Projection sur la Gare-Jean-Talon	Agence Massivert	Place de la Gare-Jean-Talon	NOV	5-15	17-23h			17-23h							ME	PR	N+	33	1000	
16	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	DEC	1 au 31	01-24h			01-24h							ME	CO	N+	33	12000	
17	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	DEC	5-12-19-26	9-11h			9-11h							ME	ST	PR	30	100	